

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Année scolaire 2016-2017

ÉCOLE DE MUSIQUE MAURICE DURUFLÉ

Après avoir fait valider votre inscription auprès de l'école de musique,
un dossier administratif est à constituer en Mairie

Pièces à fournir obligatoirement

Pour toute nouvelle inscription ou renouvellement, veuillez fournir :

- La photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile ou scolaire.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois.
- L'avis d'imposition 2015 (sur les revenus de l'année 2014) du foyer actuel.

Modalités de transition des documents

Horaires d'ouverture de l'accueil :

Lundi au mercredi	9h à 12h30	13h30 à 17h
Jeudi	9h à 12h30	13h30 à 19h
Vendredi	Fermé	13h30 à 17h
Samedi	9h à 12h	

Adresse postale :

Hôtel de Ville, 19 rue Pierre Mendès France

CS 60621, 27406 Louviers Cedex

Tél. 02.32.09.58.58 Fax. 02.32.50.54.66

kiosque.famille@ville-louviers.fr

Désistement

Toute année commencée est due, néanmoins, un cours d'essai est offert. Tout désistement après le cours d'essai doit impérativement être signalé à l'accueil de l'Ecole de Musique, par écrit.

Tarifs pour l'année scolaire 2016-2017

Enseignement musical ou cours individuel de chant :

Tranches de Quotient Familial	Tarif 1 ^{er} élève	Tarif 2 ^{ème} élève	Tarif 3 ^{ème} élève	Tarif élève supplémentaire	Prêt d'instrument
0 <QF ≤ 417 €	84,00 €	84,00 €	84,00 €	84,00 €	42,00 €
417 <QF ≤ 638 €	84,00 €	84,00 €	84,00 €	84,00 €	42,00 €
638 <QF ≤ 847 €	101,00 €	84,00 €	84,00 €	84,00 €	50,50 €
847 <QF ≤ 1 062 €	140,00 €	101,00 €	84,00 €	84,00 €	70,00 €
1 062 <QF ≤ 1 374 €	177,00 €	140,00 €	101,00 €	84,00 €	88,50 €
QF > 1 374 €	243,00 €	181,00 €	143,00 €	104,00 €	121,50 €
CASE	612,00 €	306,00 €	306,00 €	306,00 €	121,50 €
Hors CASE	1 140,00 €	571,00 €	571,00 €	571,00 €	121,50 €

Autres activités :

Activité	Tarif Louviers	CASE	Hors CASE
Eveil musical	92 €	108 €	215 €
Chorale	59 €	65 €	80 €
Pratiques collectives	59 €	65 €	80 €
Formation musicale, sans instrument	123 €	123 €	123 €

Mode de calcul du quotient familial

Le quotient familial est le résultat des revenus imposables rapportés au nombre de parts fiscales et divisé en 12 mois.

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu imposable année de référence} : 12 \text{ mois}}{\text{Nombre de parts au foyer}}$$

Prêt d'instrument

Les élèves qui se voient prêter un instrument de musique de l'Ecole doivent participer aux frais d'entretien à compter de la 2^{ème} année de pratique.

Cette cotisation est facturée en année scolaire indivisible et non remboursable.

Une caution d'un montant de 50€ est exigée pour le prêt de chaque instrument. Elle fera, le cas échéant, l'objet d'une restitution totale ou partielle.

Facturation et paiement

Une facture vous sera adressée à votre domicile début novembre.

Le règlement pourra alors s'effectuer :

- À l'accueil de la Mairie (en numéraires, par carte bancaire, chèque bancaire, ou par prélèvement automatique (sur demande).
- Par internet, via le kiosque famille. Avant votre première visite, veuillez demander un identifiant et son mot de passe par mail : kiosque.famille@ville-louviers.fr

Facturation et paiement

Un échéancier peut être proposé : en 3 fois (paiement en novembre, février et mai).

Pour les tarifs concernant l'enseignement musical hors CASE : en 10 fois (paiement de novembre à août).

Pour la mise en place d'un échéancier, veuillez vous adresser à l'accueil de la Mairie.